


Licence générale après un Deust immobilier

Par **juriste83**, le **13/03/2010** à **01:40**

voilà je suis étudiant à l'Université de Toulon et je termine mon deust droit immobilier cette année mais je voulais savoir si après je peux récupérer le schéma LMD en licence générale donc L3 le deust étant un diplôme de bac+2. parceque l'on parle beaucoup de licence professionnel droit immobilier mais ça m'intéresse pas, mon but étant de réintégrer la filière droit générale.

Merci  Page not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **13/03/2010** à **15:31**

la question est intéressante

il faudrait contacter ta faculté de droit pour savoir si ils valident ce DEUST en tant que 2ème année de licence...

Par **mathou**, le **13/03/2010** à **16:01**

Bonjour,

En principe il est tout à fait possible d'intégrer une filière générale si tu as déjà une formation universitaire.

Être admis directement en L3 me paraîtrait un peu difficile si tu n'as pas vu les matières fondamentales du droit de L1 et L2 (droit des personnes, droit des biens, droit de la famille, droit commun des contrats, régime de l'obligation, droit commercial, et toutes les matières de droit public). Tu risques de planter ton année si tu n'as pas le bagage nécessaire et les facs prennent peu ce risque.

Le mieux est de téléphoner au service des examens ou des équivalences en ayant préparé ta maquette d'enseignements du DEUST, afin qu'ils puissent comparer les matières avec le responsable pédagogique de la licence. Certaines facs font passer un examen d'entrée pour être sûr que tu as les connaissances de base dans les matières fondamentales, d'autres admettent plus volontiers en L2 qu'en L3. Dans tous les cas, le plus sûr est de demander au service compétent directement.

Par **juriste83**, le **13/03/2010** à **18:24**

je tiens juste à préciser que avant de faire mon deust j'ai fait une capacité en droit donc oui j'ai vu un certain nombres de matières , comme droit des obligations , droit fiscal , procédure penale ,....